



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 18 juin 2025

Délibération N°2025 - 33

Adoption du tarif de droit d'entrée à la Maison de la Mangrove à Vatable - aux Trois Ilets

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 18 juin, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso du Comité Syndical du 12 mars 2025
 2. Finances : Présentation du Compte de Gestion 2024 - Budget Principal et Budget Annexe CFME
 3. Vote du Compte Administratif 2024 : Budget Principal
 4. Vote du Compte Administratif 2024 : Budget Annexe CFME
 5. Administration : Affectation du bâtiment du PNRM rue E. Deprogès à Fort-de-France
 6. Biodiversité : Plan de financement de l'Atlas de la Biodiversité communale 2025-2028
 7. Plan de financement de la Révision de la Charte 2012 -2027
 8. Plan de financement de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité - OMB
 9. Plan de financement des Réserves au titre de l'année 2025
 10. Grands Projets : Mise en œuvre du plan de gestion UNESCO 2025-2026
 11. Plan de gestion de la démarche Grand Site « des Salines à la Baie des Anglais »
 12. Demande de financement « Fonds Vert » pour projet « base de plein air décarbonée » à Vatable
 13. Animation : Fixation d'un droit d'entrée à la Maison de la Mangrove
 14. Demande de subvention de l'Association des Amis du PNRM
 15. Convention de mise à disposition des agents du PNRM à l'Association des Amis du PNRM
- Point information
16. Délégation de signature du Président du PNRM en matière de marchés publics sur l'année 2024

Questions Diverses

Membres présents

Pour la CTM → Mme F. CARIUS - Mr F. ISMAIN.-

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne Vert) – Mr J. DOMERGUE(François) - Mr J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALEMENCY (Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière Salée) - Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULIAT (Schoelcher) – Mr C. PALIN (Trinité).

→ **Communauté d'agglomération** : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (Suppléante CACEM). J-F. BEAUNOL(CAESM).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse-Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr C. CYRILLE (Prêcheur) à Mr G. MONSTIN(Carbet) - Mr C. SAINT CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr B. BIROTA à Mr R. DULYMOIS (Robert).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – N. LIMIER – N. ACCUS ADAINE Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE – E. DUFEAL.

→ **Communes** : Mr B. BABIN(Bellefontaine) – Mr A. BIRON (Case Pilote) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) - Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

Membres titulaires absentes excusées :

Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) –Mme M-J. LAMIN (Saint Joseph) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	23
Procurations	06
Exprimés	29
Vote	
Pour : 29	
Contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	
10 juin 2025	

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu la délibération n°2025-15 en date du 09 avril 2025 relative au vote du Budget Primitif 2025 – Budget Principal,

Considérant que le PNRM a construit en 2015 et ouvert en 2017 le site de la Maison de la Mangrove destiné à être la porte d'entrée de la future réserve de Génipa en forêt de Vatable.

Considérant que, ce site comporte une boutique et une muséographie et accueille un public à qui sont présentés des visuels sur média et supports variés informant de la richesse en termes de biodiversité de la mangrove de la baie de Génipa.

Et que, par décision du comité en date du 25 novembre 2015, le PNRM a confié la gestion de l'accueil, de la billetterie et de la buvette du site de la Maison de la Mangrove à l'Association des Amis du Parc Naturel de la Martinique conformément à une convention d'occupation temporaire.

Considérant qu'à la date de ce jour l'accès au site de la Maison de la Mangrove est gratuit. Et, qu'afin d'amortir les coûts de fonctionnement il est proposé d'y instaurer un droit d'entrée.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical,

Article 1

Approuve le tarif de droit d'entrée à appliquer pour le site de la Maison de la Mangrove de Vatable – aux Trois Ilets, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-après :

PUBLIC CONCERNE	TARIF
Etablissements scolaires	Gratuit
Enfants < 3 ans	Gratuit
3 ans < enfant < 12 ans et Centre de loisirs	1,00 €
Adultes	3,00 €
Sénior (+60 ans) – Lycéens – Etudiants – Personnes en situation d'un handicap sur présentation d'un justificatif	2,00 €
Groupe (+15 pax) - COS – CE	2,50 €

Article 2

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision du Comité.

Article 3

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le mercredi 18 juin 2025

Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président,

Robert DULYMBOS